

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-243 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue Charles BIRET
Pour déplacer un ouvrage ENEDIS

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SPIE ENEDIS

15 CHEMIN DE BOISROND

17430 TONNAY CHARENTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour déplacer un ouvrage ENEDIS, des accidents et des encombrements pourraient se produire si le stationnement n'était pas réglementé rue Charles BIRET.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Du mardi 10 juin 2025 à 8h00 au mercredi 9 juillet 2025 à 18h00

La circulation se fera en alternat rue Charles BIRET, pour déplacer un ouvrage ENEDIS par l'entreprise « SPIE ENEDIS ». Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « SPIE ENEDIS ».

ARTICLE 3^o : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5^o : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- SPIE ENEDIS.

Pour le Maire absent,
le 1er adjoint
Loïc SONDAG

Fait à La Flotte, le 10 juin 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU